

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026

Etaients présents :

Mesdames : Sandrine BAY-GUEDES - Marie-Claude BEAL - Alexandra BEAUFORT - Sylvie BONNARDEL - Mireille DEFAY - Odile DEFAY - Blandine DELEAU-FERRET - Françoise GUILLOT - Betty PEYRET - Delphine ROUX-CHARRIER - Béatrice VIDAL - Adrienne WIERZBA

Messieurs : Claude BRUYERE - Francis CARDOSO - Guy CHAPELLE - René HABOUZIT - Lionel MALOSSE - Bernard NOUVET - Marcel RIBES - Jérôme RIVAT - Julien UGGERI - Jean-Christophe VERA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames : Patricia GIRE-JOUBERT (pouvoir à Betty PEYRET)

Messieurs : Pierre LARGIER (pouvoir Lionel MALOSSE) - Guillaume LASHERME (pouvoir à Bernard NOUVET)

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.

22 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 25 votants

Ouverture de la séance : 19h00

Présentation de l'ordre du jour :

- **AFFAIRES GENERALES**
 - Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025
 - Avis de la commune sur le Plan particulier d'intervention (PPI) - FAREVA LA VALLEE
 - Consultation relative à la proposition d'un document-cadre établie par la Chambre d'agriculture
 - Avenant du bail à construction conclu avec l'OPAC 43 : Réduction du terrain d'assiette
 - Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique (ENEDIS)
- **FINANCES**
 - Compte Financier Unique 2025 – Budget communal et budget annexe «Activité photovoltaïque»
 - Dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2025 (Conseil départemental)
 - Demande de subvention au titre de la mesure "Information préventive" du fonds Barrière pour la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- **ENFANCE – JEUNESSE**
 - Présentation des activités du SIVOM de Fleuve en Vallées
- **DECISIONS DU MAIRE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **AFFAIRES GENERALES**

○ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Sylvie BONNARDEL est proposée en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025**

En l'absence de remarques particulières, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Avis de la commune sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'établissement FAREVA LA VALLEE**

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est un document d'urgence qui détermine et organise la réponse des différents acteurs en cas d'événement accidentel dont les conséquences sortent du périmètre de l'établissement et risquent d'affecter les populations, les biens et l'environnement avoisinants.

Ce document vient d'être établi par les services de l'Etat pour l'établissement de FAREVA LA VALLEE situé sur la ZA de Laprade.

La commune était en demande de la formalisation d'un tel document. Le conseil municipal du 16 décembre 2022 l'avait présenté dans le cadre de l'avis rendu sur la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise pour l'augmentation de ses capacités de production et sur l'institution de servitudes d'utilité publique sur la commune.

Le PPI a pour objectif d'organiser la réponse à la gestion de crise. Il est révisé au minimum tous les trois ans, ou plus fréquemment si la situation l'exige. Il prend en compte sept phénomènes dangereux, analysés en retenant systématiquement la situation la plus défavorable possible.

Il est précisé que, tant que le PPI n'est pas approuvé par arrêté préfectoral, la responsabilité de la gestion de crise incombe au Maire. Une fois approuvé, le dispositif s'impose à l'ensemble des acteurs concernés. L'exploitant dispose par ailleurs d'un Plan d'Opération Interne (POI), activé pour des incidents n'ayant pas d'impact au-delà des limites de propriété ; dans ce cas, la Préfecture est néanmoins tenue informée et reste en alerte. L'exploitant peut également proposer le déclenchement du PPI s'il estime que la situation le nécessite.

Le PPI est un document technique. Par ailleurs, des annexes ne sont pas communicables au public étant donné qu'elles comportent des éléments sensibles. Aussi, la Préfecture a adressé une présentation synthétique pour que le conseil municipal puisse formuler un avis. En amont, le Maire, l'Adjointe à l'Environnement, à la sécurité et à la qualité de vie ainsi que le conseiller délégué à la sécurité ont eu connaissance de l'intégralité des supports et ont sollicité des modifications ou demandé des précisions quant aux propos présentés. Les services de l'Etat ont pris en compte les demandes et ont répondu à l'ensemble des questions posées. Le Maire remercie à ce titre les services de la Préfecture pour la qualité des échanges et le travail mené conjointement.

Les échanges ont notamment permis d'apporter une vision de terrain, certains équipements communaux tels que le SIVOM ou la crèche n'ayant pas été initialement identifiés. La question du confinement au complexe sportif devra également faire l'objet d'une réflexion spécifique.

Le périmètre à risque s'étend sur 500 mètres autour du site. Huit entreprises et deux habitations se trouvent à l'intérieur de ce périmètre. Bien que situées hors du périmètre de 500 mètres, les écoles disposent de leur propre protocole de confinement et sont préparées à ce type de situation ; il est rappelé que, en cas d'alerte, les parents ne doivent pas aller chercher leurs enfants, ceux-ci étant pris en charge.

Plusieurs points de vigilance ont été soulevés :

- l'information des personnes non francophones ou en situation de handicap ;
- la sensibilisation des entreprises extérieures situées dans le périmètre et ne disposant pas de formation spécifique ;
- la nécessité d'associer la population aux exercices de simulation.

Il est prévu l'organisation d'exercices réguliers, dont un exercice terrain au minimum tous les trois ans.

L'établissement FAREVA La Vallée est classée SEVESO seuil haut. Il est précisé que l'exploitant n'est pas tenu de financer, par exemple, des locaux de confinement spécifiques à l'extérieur de son site.

Le PPI sera soumis à la consultation du public pendant un mois en mairie à compter du 9 mars 2026, afin de permettre la signature de l'arrêté préfectoral dès le mois de mai 2026. Un dossier sera préparé par la Préfecture à cet effet. Lors de la séance du conseil municipal, deux agents du service des sécurités de la Préfecture, Mme Valentin et M. Teyssonneyre, étaient présents pour présenter le document et répondre aux questions des élus.

Dans la délibération, il est proposé d'ajouter un volet relatif à la sensibilisation :

- des entreprises de la zone d'activités ;
- des associations utilisatrices du complexe sportif ;
- du personnel communal ;
- des habitants de la rue de la Trende.

Avant le vote, Lionel MALOSSE et Francis CARDOSO quittent la salle. Le conseil délibère avec 22 votants (Lionel MALOSSE étant également porteur du pouvoir de Pierre LARGIER).

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Consultation relative à la proposition d'un document-cadre établie par la Chambre d'agriculture**

La commune a reçu un courrier en date du 3 février 2026 du Préfet de la Haute-Loire relatif à une consultation concernant la proposition d'un document-cadre établie par la Chambre d'agriculture. Il a pour vocation de définir les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des installations photovoltaïques compatibles avec l'activité agricole.

L'analyse réalisée à partir du protocole mis en place par la Chambre d'agriculture de Haute-Loire n'identifie aucune parcelle compatible avec du photovoltaïque au sol. La proposition finale de la Chambre d'agriculture ne retient aucune parcelle en dehors des 14 items prévus par la loi.

Il est précisé que la commune n'envisage, à ce jour, aucun projet de centrale photovoltaïque au sol en zone agricole. Les conclusions du document-cadre sont donc conformes aux orientations actuelles de la collectivité.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Avenant du bail à construction conclu avec l'OPAC 43 : Réduction du terrain d'assiette**

Le conseil municipal du 9 décembre dernier a approuvé le prolongement du bail à construction signé avec l'OPAC 43 pour que l'organisme puisse prévoir le lancement du programme de réhabilitation sur le bâtiment précédemment occupé par les « Berges fleuries ». L'opération comprend la restauration de quatre logements existants et la création d'un logement supplémentaire. L'échéance du bail a été portée au 20 janvier 2072.

Afin de pouvoir finaliser l'acte administratif d'avenant au bail à construction, l'OPAC 43 sollicite la commune pour ajouter la réduction du terrain d'assiette du bail qui résulte de la modification parcellaire menée pour les besoins du projet de quartier durable de Naquera. La parcelle AO 482 a été divisée en AO 615 et AO 616. Il s'agit d'enlever la nouvelle parcelle AO 615.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique (ENEDIS)**

Dans le cadre du développement du quartier durable de Naquera, et notamment de la réalisation des 69 logements supplémentaires, il est nécessaire de renforcer les capacités d'alimentation électrique du secteur.

A ce titre, des travaux de desserte et d'alimentation électrique sont envisagés sur des terrains propriété de la commune (parcelle AN 0704). Ils consistent à implanter un poste de transformation de courant électrique pour assurer la desserte du quartier durable de Naquera. Une convention doit être signée avec le gestionnaire de réseau.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **FINANCES**

- **Compte Financier Unique 2025 – Budget communal et budget annexe «Activité photovoltaïque»**

La commune de Saint-Germain-Laprade présentera pour l'exercice 2025 un Compte Financier Unique (CFU) pour le budget communal et le budget annexe "Activité photovoltaïque".

Le CFU correspond à la fusion du compte administratif, présenté par l'ordonnateur, et du compte de gestion, présenté par le comptable public. Il remplit les mêmes fonctions que les précédents à savoir « rendus de comptes ».

L'intention était de permettre à l'équipe municipale sortante de voter les CFU 2025. Cependant, l'application de la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) qui permet de générer le CFU qui doit être soumis à l'assemblée est indisponible depuis le 6 février 2026. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a indiqué le 19 février dernier qu'il n'y avait pas de date de reprise définie et dans ces conditions, il est demandé aux collectivités de reporter les dates de vote.

Par conséquent, l'exécution budgétaire 2025 et les résultats provisoires seront présentés en conseil pour information.

La présentation met en évidence le maintien d'un effet ciseau entre l'évolution des dépenses et celle des recettes de fonctionnement, bien que la situation financière globale de la commune reste saine et maîtrisée. Cette situation invite à une réflexion prospective pour les exercices à venir.

Plusieurs pistes devront notamment être examinées par la future équipe municipale :

- le maintien ou non de l'amortissement de la voirie, cette pratique n'étant pas obligatoire ;
- l'opportunité de poursuivre certains travaux en régie, lesquels génèrent des écritures d'ordre venant impacter les dépenses d'investissement.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'exécution budgétaire 2025 et du report du vote des CFU.

○ **Dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2025 (Conseil départemental)**

L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire (AIT 43), à laquelle la commune adhère, a été sollicitée pour l'accompagner dans l'identification des causes des désordres structurels constatés sur le mur de soutènement de la route de la Chabanne et le bâtiment de l'ancienne école de Servissac, pour évaluer la nature et le coût des travaux à réaliser ainsi que pour rechercher les possibilités de financement de l'opération.

Compte-tenu de la complexité de l'opération, le conseil municipal du 3 mars 2025 avait approuvé l'engagement d'études géotechniques et structures, complétées, pour la partie «bâtiment», de diagnostics amiante et plomb.

Les premières préconisations ont été présentées pour le mur de soutènement. Des travaux sont à réaliser dès 2026 (troisième trimestre) représentant 63 773.26 € HT. Une demande d'aide de 12 000 € peut être sollicitée au titre des amendes de police 2025 (Conseil départemental).

Une demande avait été déposée en 2025 pour ce financement dans le cadre du projet de création d'une voirie à Fay-la-Triouleyre entre les rues des Ecoles et du Gravirou. Le dossier de la commune avait été ajourné au regard des nombreuses demandes déposées. Le Conseil départemental avait proposé d'étudier la demande en 2026 si la commune la réitérait.

Le projet prévu sur Fay-la-Triouleyre bénéficie déjà de financements (Etat (DETR) et Département (CAP 43)). Il est donc proposé de présenter le projet de travaux concernant le mur de soutènement de la route de la Chabanne au titre des amendes de police 2025.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Demande de subvention au titre de la mesure "Information préventive" du fonds Barnier pour la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Dans le magazine d'information de la commune qui a été distribué à l'ensemble des foyers dans le courant du mois de janvier dernier, les habitants avaient été prévenus que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) serait diffusé en ce début d'année.

Pour rappel, le livret est destiné à présenter les risques majeurs répertoriés sur la commune et la conduite qui est à tenir en cas de risque. Le DICRIM de Saint-Germain-Laprade met aussi en évidence les moyens mobilisés pour diffuser une alerte auprès de la population, les dispositions existantes dans le cadre de consignes d'évacuation (l'hébergement en cas d'urgence) et évoque le Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS) pour faire face, sans panique, à une catastrophe naturelle.

Le document est désormais finalisé. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du dimanche 1er mars afin d'en assurer une première diffusion dématérialisée.

L'impression des exemplaires papier interviendra au printemps, après les élections municipales, les délais actuels des imprimeurs ne permettant pas une production plus rapide. Les dépenses d'impression peuvent être prises en charge à hauteur de 80 % au titre de la

mesure « Information préventive » du fonds Barnier. Des précisions ont été sollicitées auprès des services de l'État concernant les modalités d'attribution de cette aide.

Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

➤ **ENFANCE – JEUNESSE**

○ **Présentation des activités du SIVOM de Fleuve en Vallées**

La commune a délégué et confié ses compétences extrascolaire et périscolaire au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Fleuve En Vallées.

Les activités périscolaires correspondent à :

- Tous les temps d'accueils des enfants pendant les 4 jours d'école sur les 36 semaines de l'année scolaire, du matin à partir de 7h30 avant la classe, du temps méridien après et avant la classe et du temps du soir après la classe jusqu'à 18h30. Sont concernées les 5 écoles de Saint-Germain-Laprade et l'école de Blavozy.
- Tous les mercredis sur les 36 semaines d'école entre 7h30 et 18h30.

Les activités Extrascolaires correspondent à l'accueil des enfants à partir de 3 ans jusqu'aux jeunes de 17 ans. Les structures d'accueil sont adaptées à chaque tranche d'âge. L'accueil se fait sur tous les temps de vacances avec des propositions de séjours. Les structures sont néanmoins fermées entre Noël et le jour de l'an, ainsi que certaines journées sur des ponts déterminés à l'avance en fonction des dates arrêtées par l'Education nationale et des jours fériés.

L'ensemble de ces actions est conduit dans le respect de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs et des orientations de la charte Jeunesse et Sports.

Afin de rendre compte de ses activités, il est proposé au Conseil Municipal de l'informer du projet de Compte Financier Unique 2025 ainsi que des bilans fournis à la CAF, principal partenaire financier en dehors des communes et des familles.

➤ **DECISIONS DU MAIRE**

- **DCM 19/2025 du 11 décembre 2025** : Virement de crédit n°2
- **DCM 20/2025 du 11 décembre 2025** : Provision 2025
- **DCM 01/2026 du 27 février 2026** : Audit énergétique du bâtiment mairie et école - prestations supplémentaires éventuelles

➤ **DISCOURS DU MAIRE – CLOTURE DU MANDAT 2020/2026**

« À l'occasion de ce dernier conseil municipal du mandat 2020-2026, je souhaite vous adresser, en associant la mémoire de nos collègues Michel Forestier et André Cornu, Fofo et Dédé, un message simple mais essentiel : **MERCI !**

Ensemble, nous avons connu un début de mandat pour le moins singulier, difficile, voire chaotique.

Élu·es le 15 mars 2020 ... nous sommes confinés 2 jours plus tard, le 17 mars. Avec André, à la commune, et moi, au Sivom, avec les élu·es sortants et les équipes communales, nous avons dû assurer la continuité jusqu'à l'installation de notre nouveau conseil municipal autour d'André Cornu le 27 mai 2020.

À la fin du mois d'août 2020, notre Directeur Général des Services d'alors est mis en arrêt de travail pour maladie. Nous ne le reverrons pas.

En septembre, Michel Forestier, conseiller municipal et conseiller communautaire, décède brutalement. Ce fut un choc pour toute l'équipe et pour Dédé en particulier.

Alors que je suis Vice-Président de la Commission finances et Personnels avec Sylvie, déléguée aux finances, et Adrienne, déléguée aux personnels, je veux ici, remercier plus particulièrement Sylvie Bonnardel qui a assumé à la fois son rôle d'adjointe et celui de DGS durant cette période d'instabilité et difficile, de fin août 2020 jusqu'à l'arrivée de Myriam le 1er avril 2022.

Mais les épreuves n'en restent pas là. A la mi-octobre 2020, alors que Jean-Christophe VERA entre au conseil municipal du 16 octobre en remplacement de Michel, que Bernard Nouvet remplace Michel au conseil communautaire, Sylvie Palhier nous annonce qu'elle doit démissionner du conseil pour des raisons personnelles. Puis, fin octobre, alors que nous entrons à nouveau, le samedi 24 octobre, dans une période de couvre-feu, le maire, André Cornu, apprend qu'il est atteint d'une grave maladie qui ne lui permettra pas de poursuivre son mandat sur la durée. Et je n'oublierai jamais ce vendredi 30 octobre, après la réunion du bureau, où André me demande de le ramener chez lui et m'annonce sa situation de santé et son souhait que je réfléchisse à le remplacer au siège de maire...

La nouvelle a été dure à encaisser pour nous toutes et tous. Après une semaine de réflexion et d'échanges avec Isabelle, mon épouse, je lui donne ma réponse positive le dimanche 15 novembre. S'en suivra une réunion avec les adjointes et adjoints que je remercie encore une fois, Bernard, Sylvie, Julien, Françoise, Marcel, Mireille, et Henri, chacune et chacun d'entre eux aurait pu faire le job. Ils ont tous accepté le souhait d'André. S'en est suivi ensuite une réunion de tous les élu-es de la majorité, un samedi matin, pour vous annoncer la mauvaise nouvelle.

Marie-Claire Ombret entre au conseil municipal du 25 novembre en remplacement de Sylvie Palhier.

Puis, c'est ainsi que le 19 mars 2021, vous avez suivi André par loyauté et vous m'avez élu maire.

En avril 2021, nous confions l'aménagement du quartier durable de Naquera à la SPL du Velay, nous lançons la révision générale du PLU ainsi que celle du Plan Communal de Sauvegarde.

En octobre 2021, nouvelle tragédie, nous perdons brutalement Cyril Loubet, salarié du Centre Culturel.

Et, malheureusement, comme l'avaient diagnostiqué les médecins, la santé d'André va se dégrader et le 1er mai 2022, il nous quitte après 17 mois de combat contre la maladie. Guillaume Lasherme nous rejoint alors au conseil municipal du 3 juin 2022. Ce même 3 juin, Françoise Guillot, ayant fait valoir son choix de laisser son mandat d'adjointe en cours de mandat, est remplacée par Betty Peyret. Je salue encore une fois, l'engagement de Françoise qui a su développer la solidarité et le CCAS et ce depuis 2014.

En septembre 2022 je remplace André au conseil communautaire.

A l'automne 2022, démarrent les 1^{ères} réunions d'étude de besoins et de programmation concernant les écoles maternelle et primaire du bourg. Ce dossier a été mené en lien avec toutes les personnes concernées et tout est prêt pour la mise en œuvre par les prochains élu-es sur les prochaines années.

En 2023, un nouveau dossier s'invite dans notre quotidien, celui du Logement Locatif Social. Notre commune ne respecte pas la loi SRU, et de mon point de vue, et je n'ai pas changé d'avis depuis, sans changement des critères de la loi, Saint-Germain-Laprade ne pourra jamais respecter complètement cette obligation au vu de la configuration de la commune éclatée sur 35 villages ou hameaux. La loi 3DS ouvre la possibilité de contracter avec l'Etat et la CAPEV afin de limiter les pénalités, voire de les réduire par l'investissement sur le LLS. C'est ainsi que nous aboutissons sur une signature tripartite entre l'Etat, la CAPEV et la commune d'un Contrat de Mixité Sociale le 29 septembre 2023.

En décembre 2023, nous aboutissons au projet d'arrêt du dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci aura fait couler de l'encre et a fait l'objet d'une consultation au printemps 2024 durant 5 semaines par un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Débordé par les demandes de rendez-vous, nous acceptons alors la demande du commissaire de prolonger l'enquête de 2 semaines supplémentaires. S'en est suivi un conseil municipal avec du public. Les personnes présentes, par effet de groupe bestialement sans doute ont été irrespectueuses et s'en est suivi une atteinte à la l'intégrité envers deux élu-es. Cette période a été pénible pour toutes et tous mais nous avons collectivement réagi pour renverser la situation et je reprends les mots de Jean-Christophe : « la peur doit changer de camp ». Notre action collective, soutenue, relayée et accompagnée par l'Etat, la gendarmerie, l'AMF 43, l'AMRF 43 et la population, nous a permis de rebondir pour repartir de l'avant.

C'est ainsi que nous avons validé le nouveau PLU de la commune qui prépare l'évolution pour les 10 à 15 années à venir, le 5 octobre 2024.

Le 24 octobre 2024, nous avons dû activer le Plan Communal de Sauvegarde à la suite de la montée des eaux sur la Gagne ; le PC de crise est déclenché à 11h45, l'inondation gagne les prés, submerge des ponts et nous avons déroulé les opérations d'information des riverains jusqu'à se préparer à évacuer tout le lotissement « La Chabanne » aux Pandraux. Fort heureusement, la décrue s'est amorcée vers les 22h et, à 20 cm près, les habitants ont finalement pu rester chez eux.

Nous arrivons aujourd'hui au terme d'un mandat particulièrement dense pour notre commune de Saint-Germain-Laprade. Ces années ont été marquées par de nombreux projets — certains ambitieux, d'autres plus discrets — mais toujours utiles à la vie de nos habitants.

Si ces projets ont vu le jour, c'est avant tout grâce à l'engagement de chacune et chacun d'entre vous, dans les discussions, les débats, toujours constructifs grâce à votre sens du collectif.

En saluant tout-tes les adjoint-es avec qui nous avons piloté les orientations de la commune entre chaque conseil municipal, je veux saluer l'ensemble des élu-es, au sein de chacune des commissions et délégations :

- **La commission Ecoles, Restaurant municipal et Sivom de Fleuve En Vallées :** merci à **Julien** d'avoir assuré les liens avec les différentes directrices des écoles et les directeurs du Sivom pour la coordination des activités périscolaires ; merci **Françoise** pour le suivi régulier de l'école privée La Source ; merci **Béatrice** pour le suivi des écoles de Fay et enfin merci **Jérôme** pour avoir suivi le restaurant municipal ce qui nous permis d'atteindre aujourd'hui le label Territoire Bio Engagé.
- **Le Sivom de Fleuve En Vallées :** Merci à Françoise, Mireille, Delphine, Francis et Julien pour m'avoir accompagné dans les différents Conseil Syndicaux du Sivom au contact des 6 élu-es de la commune de Blavozy ; Un merci particulier à Françoise, pour m'avoir accompagné dans les réunions de coordination régulières entre chaque

vacances pour faire le point sur les activités et donner les orientations sur la période suivante ; un merci particulier également à Mireille pour m'avoir accompagné dans toutes les commissions financières au contact de nos collègues des finances élu-es de Blavozy.

- **La commission Finances et personnel**, garante de l'équilibre budgétaire et de la gestion et de la cohésion humaine au niveau des équipes ; merci aux membres du bureau municipal, à **René** et à **Adrienne** ; je l'ai déjà dit mais il n'est pas superflu de le répéter, merci à Sylvie pour le suivi des finances de la commune dans les moindres détails tout au long de l'année, le suivi du personnel, de leur carrière, des remplacements, des recrutements en lien avec Adrienne, que d'heures passées pour la lecture de CV, la tenue des commissions de recrutement ; enfin un grand merci à Adrienne d'avoir assuré depuis le 12 novembre 2020 et encore jusqu'en juin prochain un des postes d'administratrice au Conseil d'Administration du CDG 43 en tant que représentant des employeurs pour le collège des communes.
- **La commission Travaux, voirie et espaces verts** qui a porté nos investissements sur nos voiries et entretenu notre patrimoine ; merci à **Henri** qui a tenu ce mandat d'adjoint jusqu'en novembre 2023 ; un grand merci à **Francis** qui a bien voulu prendre la suite en décembre 2023 pour dynamiser cette commission en abordant projet par projet, les différentes pistes en lien avec les habitants concernés quand cela était nécessaire ; un grand merci à **Pierre** en délégation aux espaces verts, qui a insufflé sa vision sur la gestion des 14 hectares d'espaces verts à entretenir ; et enfin, merci à **Claude** pour le suivi des chemins ruraux, nombreux sur la commune, GR, PR et chemins ruraux ; Claude a assuré également chaque année la création d'un nouveau circuit pédestre pour le magazine de la commune.
- **La commission Urbanisme et bâtiments communaux**, pour accompagner le développement harmonieux de nos trois bassins de vie ; Un grand merci à **Marcel** pour la tenue régulière de sa commission pour assurer la réponse dans les délais impartis de toutes les demandes d'urbanisme ; merci Marcel pour tes idées d'architecte, tu t'es parfois senti incompris mais tu ne t'ai jamais lassé de nous faire des plans et, enfin, encore merci pour avoir copiloter la révision générale de notre PLU, qui n'a pas été un long fleuve tranquille d'avril 2021 à sa validation en octobre 2024.
- **La commission Environnement, sécurité et qualité de vie**, pour préserver ce qui fait notre cadre de vie ; Un grand merci à **Mireille** qui a mené avec ténacité cette commission dont les attributions ne sont pas des plus simples ; merci pour tous ces courriers, ces médiations, ces rdv pour écouter les doléances et les versions de chacun ; merci **Delphine**, merci **Marie-Claire**, merci **Odile** ; Un grand merci à **Lionel** pour son implication dans la sécurité, ses compétences et son expérience auront été une richesse pour la collectivité, ; avec Mireille, vous avez mené en parallèle de la vie communale et des autres projets, ce grand chantier de remise à plat et de reconstruction du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs recensés sur la commune, qui je le rappelle sont au nombre de 12. Merci également à Antonin et à Myriam pour leur implication professionnelle dans ce chantier. Je vous invite à prendre connaissance de ce document qui est mis en ligne aujourd'hui et qui sera imprimé pour être envoyé au printemps à chaque logement que compte la commune.
- **La Solidarité**, au service des plus fragiles avec le CCAS et la Banque alimentaire ; Merci à **Betty**, **Marie-Claude**, **Alexandra**, Adrienne, Odile, Claude, Jérôme, d'avoir assuré le suivi du Conseil d'Administration du CCAS auquel j'ajoute les remerciements

à **Michel, Marie-Thérèse, Guy, Dominique, Jean, Joseph et Etienne-Luc**, membres personnes qualifiées du CCAS ; merci à vous toutes et tous pour le suivi des bénévoles et, dans toutes vos décisions, d'avoir eu le souci constant de nos aînés et des plus fragiles.

- **La Vie communale, associative, culturelle et sportive**, cœur battant de notre dynamique locale. Merci à **Bernard** pour tous ces temps passés auprès des associations, du vendredi après-midi au dimanche soir... Merci à **Sandrine, Patricia, Blandine**, et **Guillaume** ; un grand merci à **Jean-Christophe** pour avoir accepté la délégation sur la culture et la communication.
- **Le conseil communautaire** : Merci Patricia pour ton investissement dans les commissions et toutes ces heures passées en réunion à la CAPEV et merci Bernard pour ton implication à la CAPEV dans les commissions et notamment à la Commission d'Appel d'Offres ; merci d'avoir accepté de rentrer au bureau de la CAPEV pour représenter la commune dans une démarche communautaire.

Encore une fois, je m'adresse à vous toutes et tous qui avez été élu-es de la République pour servir votre collectivité, vos collectivités pour vous redire un grand merci et d'être fiers du service accompli.

Enfin, si ces décisions de projets, ces orientations, ont pu devenir des réalisations concrètes, c'est aussi et avant tout grâce à l'engagement quotidien des agents de la commune.

Je veux saluer ici, au cœur de notre assemblée délibérante, l'ensemble des services :

- les **services administratifs** — accueil physique et téléphonique, urbanisme, état civil, gestion des cimetières, ressources humaines, gestion de la paie, de la comptabilité, suivi des conseils municipaux et du CCAS, gestion des contentieux — pour leur rigueur et leur réactivité ;
- les **services techniques**, présents sur le terrain, garants d'un cadre de vie entretenu, sûr et agréable ; que ce soit au niveau des voiries, des espaces verts, des bâtiments communaux ou encore de l'astreinte hivernale, vous êtes la vitrine de la commune ;
- les équipes de la **vie scolaire**, de la restauration, du temps périscolaire, de l'entretien des bâtiments, de l'animation, qui accompagnent les familles et participent pleinement à la sérénité des familles et de la vitalité de nos écoles ;
- les équipes du **centre culturel**, de la médiathèque au cinéma, en passant par l'accompagnement des associations et des sportifs au niveau du complexe, vous êtes un des maillons essentiels du vivre ensemble sur la commune.

D'une manière générale, merci pour votre patience vis-à-vis des élu-es parfois exigeants, parfois pressés... et souvent pleins d'idées.

Votre travail dépasse largement l'exécution de missions : il fait vivre notre commune, renforce la cohésion entre nos trois bassins de vie, soutient nos 50 associations et répond aux besoins toujours évolutifs de nos 3 500 habitants.

Ce mandat a été traversé par des situations imprévues, parfois exigeantes. À chaque fois, vous avez su vous adapter, trouver des solutions, maintenir la qualité du service public. Cette capacité collective est l'une des grandes forces de Saint-Germain-Laprade.

Je tiens également à remercier les encadrants et responsables de service pour leur coordination, leur management humain et l'esprit d'équipe qu'ils ont su encourager.

Enfin, un mot personnel pour Myriam Bétemps, Directrice Générale des Services. Myriam me supporte tel que je suis — et ce n'est pas toujours simple — et elle sait, en toute délicatesse, me ramener, nous ramener à la réalité, nous les élu-es, face à nos projets et à nos idées. C'est pleinement son rôle et elle l'assure très bien. On dit souvent que, dans une commune de notre strate, le binôme Maire/DGS est essentiel. J'en suis intimement convaincu au terme de ces près de cinq années : d'abord avec Sylvie, puis avec Myriam depuis le 1er avril 2022. Pour moi, ce binôme a parfaitement fonctionné — et j'ai la faiblesse de penser que c'est réciproque pour Myriam.

Ce soir, je veux le redire clairement, au nom de l'équipe municipale :

Nous sommes fiers d'avoir travaillé avec vous, les agents municipaux, et ce, quel que soit votre rôle dans l'organigramme.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli ensemble et profondément reconnaissants pour votre implication, votre sérieux et votre fidélité au service public communal.

Au nom de l'équipe municipale, je vous exprime notre profonde gratitude.

Merci pour votre travail.

Merci pour votre engagement.

Merci pour votre confiance.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente continuation avec la future équipe qui sera élue lors des prochaines élections municipales du 15 mars. Et, surtout, soyez fiers de servir Saint-Germain-Laprade comme vous le faites chaque jour.

A vous toutes et tous élu-es qui terminez ce mandat, soyez également fiers de toutes vos actions pour le bien commun et l'avenir de notre belle commune.

Vive Saint-Germain-Laprade ! »

FIN DE LA SEANCE : 20H16

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026

Signatures :

Le Maire
Guy CHAPELLE



La secrétaire de séance
Sylvie BONNARDEL

